

**RESUME DES DECISIONS PRISES PENDANT LE CONSEIL DE CPAS du jeudi
28 mars 2024**

Présents: Guy Ernon, Bernard Liégeois, Nicolas Droeven, Rik Tomsin, Anne-Sophie Roijen, Lizzy Buijsen-Baillien, Maryline Muytjens: Membres
Hilde Broers: Président
Kimberly Peeters: Directeur général

Excusé: Marie-Noëlle Kurvers : membre

Absents:

Séance publique

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil. La réponse est donnée par le président ou par les membres du Bureau permanent.

Prise de connaissance

2. Décision-cadre Indemnité d'occupation Logement ILA après la fin du droit de séjour

Le CPAS, en collaboration avec Fedasil, héberge les candidats réfugiés pendant leur procédure d'asile. Lorsque pour Fedasil il n'y a plus de droit d'accueil et que les résidents n'ont pas encore trouvé de logement, ils peuvent rester dans le logement ILA moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation. Comme le CPAS veut préparer les résidents aux coûts réels lorsqu'ils vivent de manière indépendante, il est proposé de modifier la décision précédente du 26 juillet 2022 sur le calcul de la redevance d'occupation pour qu'elle corresponde mieux à la réalité.

Approuvé

Séance à huis clos

3. Notification Bureau Permanent

Le conseil prend acte du Bureau Permanent du 26 mars et 9 avril 2024.

Prise de connaissance

DE LA PART DU CPAS.

Directeur général
Kimberly Peeters

Président
Hilde Broers